



Appel à candidatures  
Mission d'appui artistique  
au sein du Groupement de coopération des APEI  
d'Arras et de Montreuil-sur-mer

**Expérimentation 2015**

Dans le cadre de l'ouverture du programme Culture-Santé aux établissements médico-sociaux accueillant des enfants et des adolescents de moins de 20 ans

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction **d'un artiste du domaine des arts plastiques** interrogeant **la notion de l'espace – et en particulier du labyrinthe** - au bénéfice des jeunes de moins de 20 ans et des professionnels de l'IME de Fruges et de l'IME de Monchy-le-Preux sur la période de **janvier à avril 2016**.

Date limite de dépôt de candidatures :

**8 juin 2015**

## **Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?**

---

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité d'enfants et d'adolescents en Nord – Pas-de-Calais, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives du Groupement de coopération des Apei<sup>1</sup> d'Arras et de Montreuil-sur-mer (GAM) accompagnant des enfants et adolescents de moins de 20 ans en situation de handicap.

### **La résidence-mission :**

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

### **Elle se décline en 2 phases :**

#### **1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de(s) l'établissement(s) d'accueil.**

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

#### **2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.**

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

---

<sup>1</sup> Apei : Association de parents d'enfants inadaptés

La résidence-mission repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

## Objet et enjeux

---

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Nord - Pas-de-Calais, dans le cadre du programme Culture-Santé, le GAM souhaite expérimenter une présence artistique au sein des instituts médico-éducatifs (IME) de Monchy-le-Preux et de Fruges.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- contribuer, de manière inventive et accessible, à ce que le droit à la culture puisse être effectif pour les personnes accompagnées dans les établissements médico-sociaux ;
- développer la place que peut prendre l'art et la culture dans les temps de prise en charge et le parcours de vie de ces enfants, adolescents et de leur famille, comme dans l'exercice professionnel des équipes qui les encadrent ;
- développer l'imaginaire et la créativité ;
- renforcer les collaborations entre les équipes professionnelles des deux IME du GAM à partir de cette entrée transversale de l'éducation artistique et culturelle ;
- permettre à l'ensemble des usagers concernés d'appréhender concrètement la création contemporaine, dans le but par ailleurs de soutenir l'autonomie des équipes dans un travail de continuité, de transmission et démultiplication de la démarche.
- questionner le fonctionnement institutionnel des établissements médico-sociaux.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel **du domaine des arts plastiques**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **de l'espace, et en particulier du labyrinthe**.

Cette thématique a été imaginée à partir des spécificités architecturales des deux établissements, en lien avec le public accueilli dans les IME : les enfants pris en charge manifestent un manque d'autonomie spatiale et une perception perturbée de l'environnement.

A titre d'exemple, la notion du labyrinthe pourrait être abordée sous la forme des questions suivantes :

- *Comment détourner ou moduler nos habitudes spatiales ?*
- *Comment venir impulser d'autres rapports aux espaces intérieurs / extérieurs, et intimes / collectifs ?*
- *Comment apprivoiser un espace d'enfermement et un espace d'égarement ?*

## Eléments organisationnels et financiers

---

La durée de la résidence-mission est de **dix semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **janvier à avril 2016**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident(e) dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et suivre la résidence-mission sur la période identifiée, sont constitués :

- un comité de pilotage ;
- des comités de suivi situés au sein de chaque structure d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur composition est précisée en **annexe**.

**Le budget maximal** disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **10 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'agence régionale de santé et de la direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par le GAM sur accord explicite préalable de ce dernier.

## Contexte

---

### **Présentation de l'association gestionnaire : Groupement de coopération des Apei d'Arras et de Montreuil-sur-mer**

Le Groupement de coopération des Apei d'Arras et de Montreuil-sur-mer a vu l'officialisation des transferts d'autorisation de fonctionnement des deux Apei le 1er janvier 2011.

Il gère 21 établissements et services qui proposent à ce jour 1 109 places d'accueil pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental, dans les arrondissements d'Arras et de Montreuil-sur-mer.

Il a pour vocation de développer des services pour les besoins émergents repérés sur ces territoires, et d'adapter les prestations médico-sociales de ses établissements et services à l'évolution des besoins des personnes déjà accompagnées.

Pour réaliser ses actions auprès des personnes en situation de handicap mental accueillies dans ses établissements ou accompagnées par ses services, le [GAM](#) s'appuie sur les valeurs suivantes :

- la non discrimination ;
- l'équité ;
- la personnalisation de l'accompagnement ;
- la bientraitance des personnes en situation de handicap mental ;

- le respect de leurs choix ;
- la reconnaissance de leurs droits de citoyen (accès à l'éducation et à la formation professionnelle, au travail et à l'emploi, accès au logement, aux loisirs et aux sports, à la culture, à l'information, à la santé, à la participation à la vie de la société, à la liberté de déplacement) ;
- la reconnaissance à une vie affective, amoureuse et sexuelle ;
- l'association de ces personnes aux décisions les concernant.

## **Les établissements du GAM concernés par le projet : présentation et analyse de l'existant**

Le GAM gère deux instituts médico-éducatifs spécialisés dans l'accueil des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement ou en situation de handicap mental sévère :

- un IME à Fruges dans l'arrondissement de Montreuil-sur-mer ;
- un IME à Monchy-le-Preux dans l'arrondissement d'Arras.

Fonctionnant environ 210 jours par an, ces deux établissements présentent la particularité d'accueillir une partie des enfants et adolescents en internat : en famille d'accueil à Fruges et en internat « classique » à Monchy-le-Preux.

Les enfants accueillis présentent différentes difficultés psychologiques voire psychopathologiques. Ces difficultés se caractérisent, entre autres, par un rapport particulier à l'espace (espace désinvesti, espace chosifié, espace stéréotypé) évoquant un labyrinthe « mental » dans lequel les enfants sont perdus et sans issue. Du point de vue éducatif, le travail sur l'espace demeure un enjeu important dans la prise en charge.

- IME de Monchy-le-Preux

L'IME « le Château Neuf » est agréé pour 55 places. Il accueille des enfants en situation de déficience intellectuelle dont 22 enfants en situation d'autisme. Ces jeunes sont répartis en deux sections : Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée (IMP) et Section d'Initiation Préprofessionnelle (IMPro).

L'établissement est un château implanté sur un terrain de 4 hectares. Cette étendue est à la fois objet d'admiration et d'inquiétude, surtout pour des enfants en situation de handicap ayant un rapport très particulier à l'espace. La notion du labyrinthe vient questionner le rapport des professionnels et des jeunes à ce lieu, tant d'un point de vue mental qu'architectural.

- IME de Fruges

L'IME de Fruges est agréé pour 45 enfants en situation de déficience intellectuelle dont 25 en situation d'autisme.

L'établissement, dans sa construction, s'apparente à un labyrinthe. Il propose ainsi des micro-espaces permettant d'éviter la démultiplication des différents stimuli dans la prise en charges des enfants en situation d'autisme (comme le préconise par ailleurs le Centre ressources autisme). La notion du labyrinthe vient questionner le rapport des professionnels et des jeunes à ce lieu, tant d'un point de vue symbolique qu'architectural.

## Candidature

---

**Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 8 juin 2015 :**

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- Un curriculum vitae ;
- Un dossier artistique ;
- Un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : [Mostafa.belaaouam@apei-gam.fr](mailto:Mostafa.belaaouam@apei-gam.fr) ; [delphine.dumoulin@culture.gouv.fr](mailto:delphine.dumoulin@culture.gouv.fr) ; [claire.gouelleu@ars.sante.fr](mailto:claire.gouelleu@ars.sante.fr) .

Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA GAM / Nom – Prénom du candidat.

La commission de sélection, composée des membres du COPIL, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 25 juin 2015.

## Annexes

---

Tableau de présentation des établissements :

	<b>IME DE FRUGES</b>	<b>IME DE MONCHY-LE-PREUX</b>
<b>ADRESSE</b>	47 bis rue de Saint Omer BP 13 62310 FRUGES	2 Rue de Roeux 62118 MONCHY LE PREUX
<b>CAPACITE D'ACCUEIL</b>	45 places	55 places
<b>PUBLIC</b>	Déficiences intellectuelles avec troubles associés. Troubles envahissants du développement dont autisme.	
<b>EQUIPE</b>	L'équipe pluridisciplinaire est composée des services suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- service médical et paramédical ;</li><li>- service psychologique ;</li><li>- service éducatif ;</li><li>- services généraux ;</li><li>- service pédagogique.</li></ul>	
<b>COMITE DE SUIVI</b>	M. Belaouam, directeur des deux IME ; M. Avronsart, chef de service ; M. Bleuzet, référent coordinateur.	M. Belaouam, directeur des deux IME ; Mme Herber, chef de service ; Mme Massart, référent coordinateur.
<b>COMITE DE PILOTAGE</b>	M. Czajkowski, directeur général du GAM ; M. Belaouam, directeur des deux IME.  <i>En qualité de membre invité : Mme Gouelleu, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Nord - Pas-de-Calais.</i>	